

# POURQUOI LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES DOIT ÊTRE ATTAQUÉE À LA SOURCE

Par Anne-Françoise Rattis, PMP (Project Management Professional), spécialiste en Amélioration Continue (ceinture verte Lean Six Sigma), formation initiale en Génie Industriel.

Signature : 

Du fait de mon parcours, j'ai une approche de résolution de problème très cartésienne et mesurable. Je vous fais donc part de mon analyse de la situation et des solutions recommandées en suivant la méthode de résolution de problème et d'amélioration continue en 5 étapes DMAIC : Définir, Mesurer, Analyser, Innover (au sens Améliorer) et Contrôler.



**DÉFINIR**

Objectif et  
étendue du projet



**MESURER**

La performance  
du processus



**ANALYSER**

Identifier les  
causes



**INNOVER**

Implémenter des  
solutions



**CONTRÔLER**

Standardiser et  
mettre sous  
contrôle

## 1. Définir le problème



Tel que décrit dans le mandat, le BAPE doit tenir une enquête, avec audience publique, sur la gestion des résidus ultimes, sur l'ensemble du territoire québécois. En résumé :

**Objectif :** Les résultats de cette démarche permettront au gouvernement de développer une vision à long terme sur la disposition des résidus ultimes intégrant le respect de l'environnement ainsi que la santé et la qualité de vie de la population.

**La portée de l'étude :** la province du Québec en prenant en compte les contextes régionaux, la densité d'occupation du territoire, l'éloignement de certaines communautés et la nordicité.

**Les parties prenantes :** l'étude doit prendre en compte les rôles et responsabilités des acteurs impliqués (population, paliers gouvernementaux, secteur privé) tout en s'inspirant des meilleures pratiques mondiales.

## 2. Mesurer



« Mesurer, c'est savoir. Si vous ne pouvez pas le mesurer, vous ne pouvez pas l'améliorer. »

William THOMSON, Lord KELVIN (1824–1907)

### 2.1. Combien ça coûte jeter?

**Par Amélie Côté , Analyste, Réduction à la source et consommation responsable | Équiterre:** *En suivant les audiences de la commission, on s'est rendu compte qu'au niveau du ministère de l'environnement on n'a pas un portrait des coûts d'élimination, combien ça coute par municipalité d'envoyer à l'élimination - ce que charge l'installation (lieu d'enfouissement et incinérateur) donc un coût à la tonne - et les redevances à l'élimination qui s'ajoutent à ça, qui servent à financer différentes mesures en gestion des matières résiduelles.*

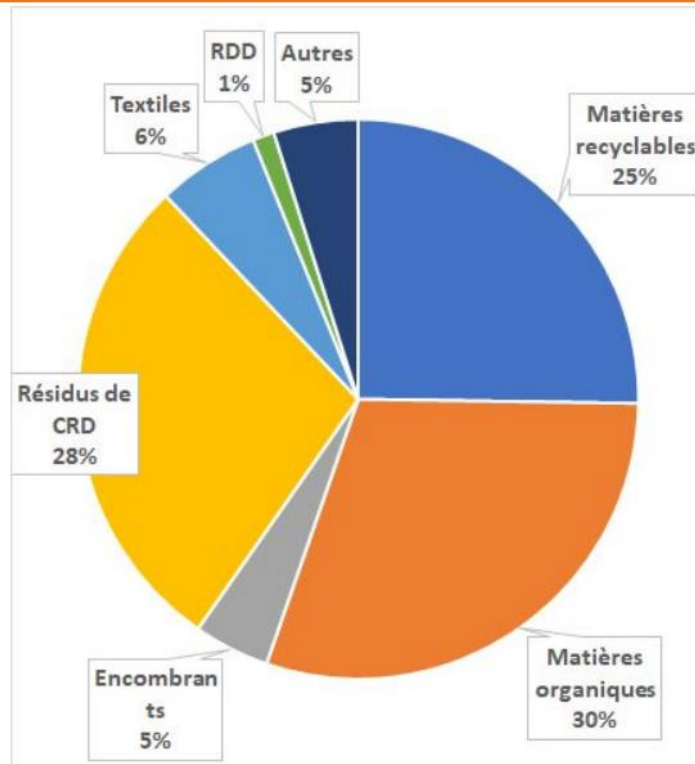
### 2.2. Définition de résidu ultime

**Définition donnée dans le mandat :** Le résidu ultime résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cette notion de résidu ultime est évolutive dans le temps en fonction des mesures qui seront mises en place pour détourner les matières de l'élimination. Elle est aussi variable selon l'accès à ces nouveaux moyens pour l'ensemble du territoire québécois.

### 2.3. Répartition des matières éliminées au Québec en 2019

Matières éliminées	Répartition
Matières organiques	30%
Résidus de CRD (Construction, Rénovation et Démolition)	28%
Matières recyclables	25%
Textiles	6%
Encombrants	5%
Autres	5%
RDD (Résidus Domestiques Dangereux)	1%

# Répartition des matières éliminées au Québec en 2019



équiterre

## 3. Analyser



« Faire de son mieux ne suffit pas. Il faut d'abord savoir quoi faire, puis faire de son mieux. »

W. Edwards DEMING (1900–1993)

### 3.1. L'impact du temps

**Extrait du mandat :** Même si les différentes mesures annoncées au cours des derniers mois par le gouvernement visent à diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'élimination, **celles-ci mettront un certain temps avant de porter leurs fruits** si bien que nous devons composer avec ce type d'installations pendant encore plusieurs années.

Pourquoi est-ce si long?

Regardons ensemble l'exemple de la gestion de la COVID-19, nous voyons que lorsqu'il y a urgence de protéger nos aînés, nous avons été capables de prendre des décisions exceptionnelles et de changer nos habitudes. Dans le cas des résidus ultimes, nous avons le devoir et la responsabilité de prendre les décisions et de faire les changements qui s'imposent rapidement, afin de protéger nos enfants et les générations à venir.

Leçons apprises de la gestion de la Covid-19 :

- Quand on veut changer les choses rapidement, c'est possible. Cela prend une volonté gouvernementale forte.
- Les entreprises peuvent s'adapter plus rapidement qu'on le pense (télétravail, nouveaux produits, opportunités...).
- La population aussi peut changer rapidement et suivre de nouvelles directives (lavage de mains, masques, couvre-feu...).
- Pour qu'un changement soit accepté, il faut expliquer aux gens l'importance et le rappeler souvent.

### 3.2. Analyse la cause racine

« Une once de prévention vaut une livre de traitement. »

Benjamin FRANKLIN (1706–1790)

***Extrait du mandat :* Les résultats de cette démarche permettront au gouvernement de développer **une vision à long terme sur la disposition des résidus ultimes intégrant le respect de l'environnement ainsi que la santé et la qualité de vie de la population.****

Afin d'avoir une solution efficace, nous devons aller jusqu'à la cause racine.

En effet, pourquoi soigner le symptôme quand on devrait soigner le problème à la source?

- Parce que cela va plus vite?
- Parce que cela coûte moins cher?
- Parce qu'on ne sait pas quoi faire?
- Parce le changement est trop lourd à mettre en place?

\*\*\* *Exemple du monument de Washington : L'histoire d'un monument couvert de fientes d'oiseaux*

[La fin des mauvaises solutions avec les 5 pourquoi ! – Parcours Performance, Catalyseur de performance durable et collective !! \(parcours-performance.com\)](http://parcours-performance.com)

Le Jefferson Memorial, à Washington, a rencontré un gros problème voici quelques années.

Des oiseaux, très nombreux, le couvraient de fientes. Les tentatives de nettoyage causaient de plus gros problèmes encore car les détergents endommageaient le monument. Mais finalement ce qui était le plus gênant, c'est que les visiteurs avaient bien du mal à zigzaguer entre les fientes qui tombaient du ciel.

Heureusement, les gens chargés de résoudre le problème "il y a trop de fientes d'oiseaux autour du Mémorial" ont appliqué une méthode simple et efficace. Ils ont commencé à demander pourquoi :

Pourquoi est-ce qu'il y a tellement de fientes d'oiseaux ? car il y a énormément d'oiseaux autour de ce monument, bien plus qu'ailleurs.

Pourquoi ce monument attire-t-il tant les oiseaux ? Il y a énormément d'araignées sur ce monument et les oiseaux en raffolent.

Pourquoi est-ce qu'il y a tant d'araignées sur ce monument ? Elles sont attirées par l'abondance de moucherons qui y font leurs nids.

Pourquoi y a-t-il tant de moucherons ici ? Ils sont attirés par l'éclairage du monument. Les moucherons se reproduisent en effet dans les endroits où la lumière est bien adaptée.

Pourquoi l'éclairage du Jefferson Memorial attire-t-il plus les moucherons ? L'allumage est fait une heure avant la nuit. Ça crée une ambiance idéale pour la reproduction des moucherons.

Une fois cette chaîne de pourquoi mise en évidence, la solution coulait de source ! L'éclairage n'a été allumé qu'à la nuit. Les moucherons se sont trouvés une autre place pour faire leurs nids.

Fin des moucherons, fin des araignées, fin des oiseaux, fin des fientes...

La sécurité des visiteurs sans parapluie était de nouveau assurée !

### **Trouver la cause « racine » : le seul moyen d'avoir LA bonne solution**

En fait, les « pourquoi ? » ont permis d'identifier les causes du problème. En posant 5 fois « pourquoi ? », c'est la cause RACINE qui a été mise au jour. La cause « racine », c'est celle qui provoque les autres causes. Lui trouver un remède, c'est éliminer définitivement le problème.

Imaginez ce qui se serait passé si les responsables n'avaient pas utilisé cette méthode :

- Une solution aurait pu être d'empoisonner les oiseaux pour en limiter le nombre ;
- Une autre aurait été d'embaucher plus de personnel pour nettoyer ;
- ...

Aucune de ces solutions n'aurait été aussi efficace. Elles auraient de plus causé de nouveaux problèmes (indignation des amis des oiseaux, coût de fonctionnement accru, ...).

Dans nos entreprises, nous rencontrons souvent un problème identique : pour avoir des postes et des locaux propres, nous consacrons beaucoup de temps au nettoyage. On oublie souvent de se demander comment on pourrait ne PAS nettoyer. C'est pourtant un aspect de l'étape « nettoyage » de la méthode des 5S (on en parle dans un article ici). Nous devrions résoudre le problème « j'ai trop de nettoyage à faire ». \*\*\*

### 3.3. Les causes racines des résidus ultimes

La définition de résidu ultime laisse la porte ouverte à une mauvaise gestion des résidus.

On voit en effet, dans les données, que les matières organiques représentent 30% des résidus éliminés et les matières recyclables 25%.

Également, on sait que 40% des matériaux de CRD ne passent pas par un centre de tri – et donc contiennent des matières recyclables/réutilisables.

En s'attaquant à ce problème des matières recyclables et organiques qui sont jetées, on pourra régler plus de la moitié du problème des résidus ultimes.

Note : Dans le diagramme ci-dessous, la cause 'nous sommes de plus en plus nombreux' est ressortie. Cette cause ne fera pas l'objet d'amélioration car cela ne correspond pas à notre société. La Chine, elle, avait mis en place le contrôle des naissances avec sa politique de l'enfant unique. Tout est question de choix.

# COMMENT RÉDUIRE les résidus ultimes?



Afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins

Pourquoi avons-nous besoin d'augmenter notre capacité d'élimination des déchets



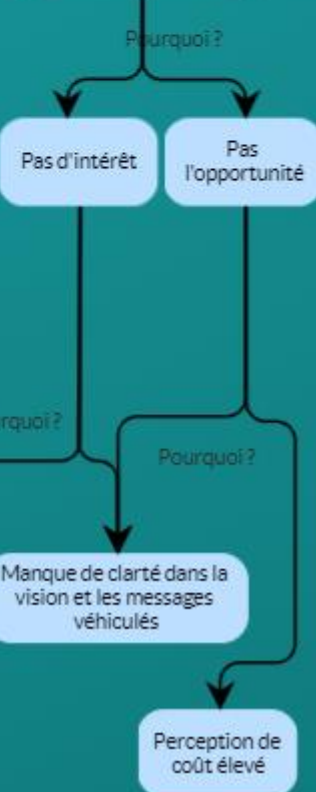
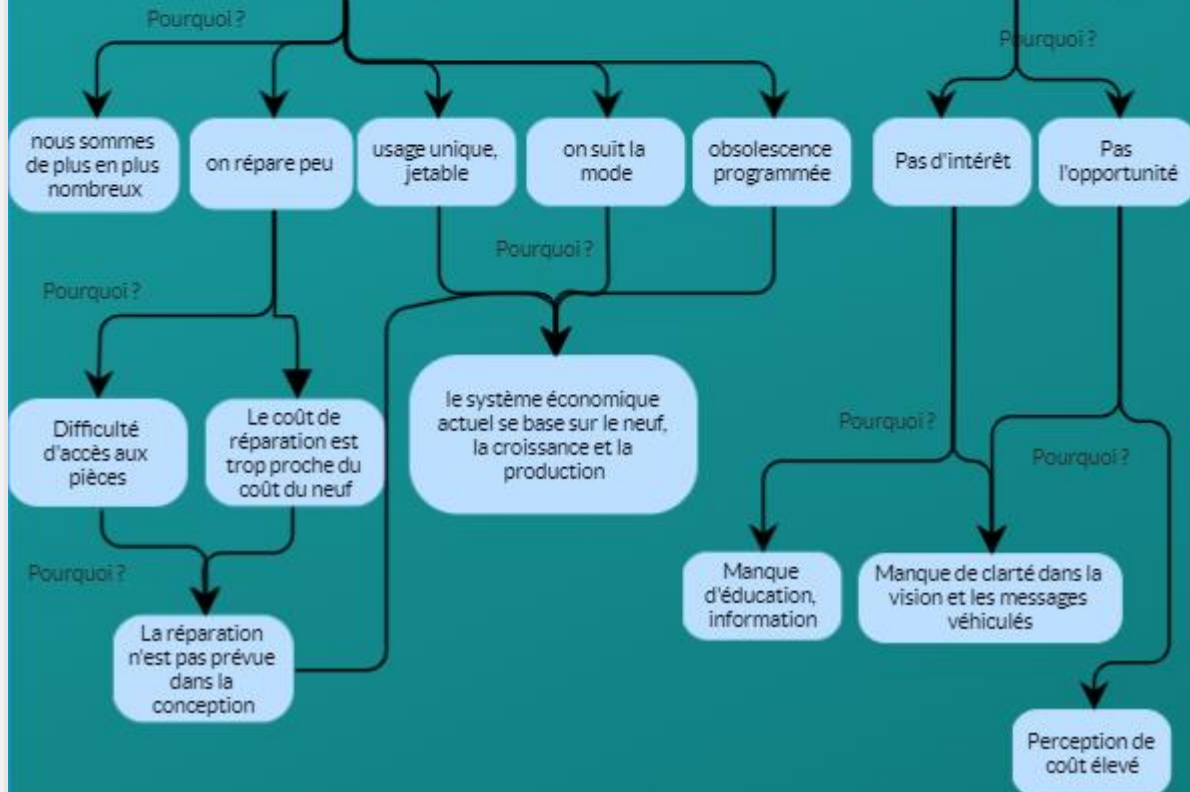
car nous avons de plus en plus de déchets à éliminer



Pourquoi avons-nous de plus en plus de déchets à éliminer?

car notre consommation ne cesse d'augmenter

car on ne fait pas assez de tri (recyclage, compost...)



## 4. Innover / Améliorer



### 4.1. Inspiration des meilleures pratiques mondiales

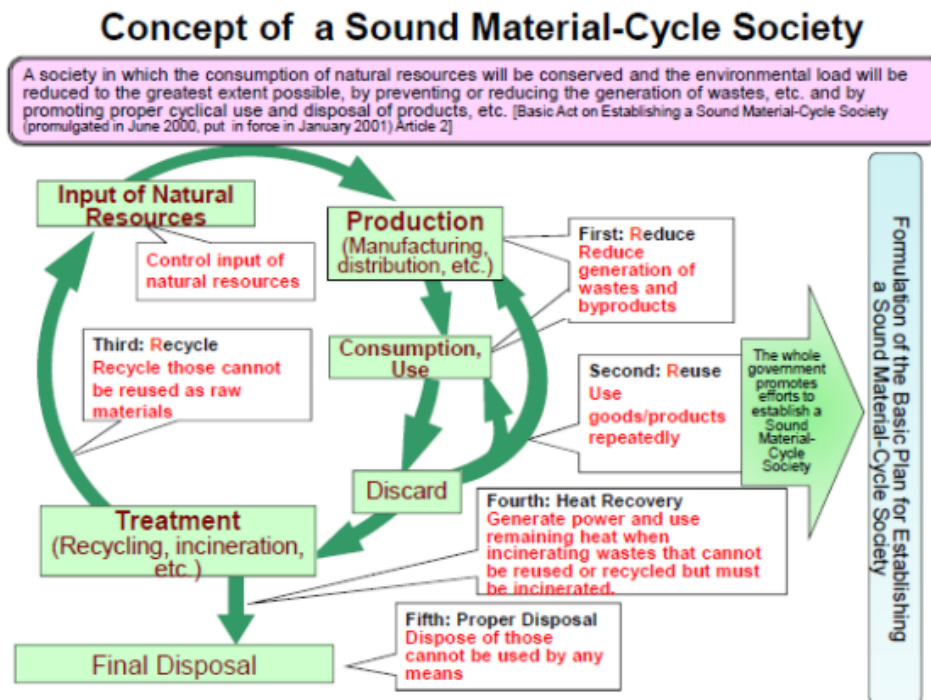
#### 4.1.1. Exemple japonais

<https://www.linfodurable.fr/environnement/comment-le-japon-est-devenu-en-quelques-annees-une-vraie-source-dinspiration-zero#:~:text=La gestion des déchets est,dans les petits villages isolés.>

[Valorisation des déchets au Japon : le concept de société respectueuse du cycle des matériaux | Direction générale du Trésor \(economie.gouv.fr\)](#)

Le Japon s'affiche sur la scène internationale comme porte-drapeau du développement d'une société basée sur la circularité des ressources. Il a notamment été à l'origine de l'initiative « 3R » (Reduce, Reuse, Recycle) et continue de la promouvoir, notamment en Asie. Au niveau national, le concept de développement d'une société respectueuse du cycle des matériaux est entériné dans la loi et fait l'objet de plans publiés tous les cinq ans.

Après plusieurs décennies d'évolutions sociétales et réglementaires allant progressivement dans ce sens, le Japon a adopté en 2000 le *Basic Act for Establishing a Sound Material-Cycle Society*. Cette loi prévoit l'établissement d'une **société respectueuse du cycle des matériaux, caractérisée par une consommation de ressources naturelles et un impact sur l'environnement réduits**. Elle fixe notamment un ordre de priorité pour le traitement des déchets afin d'optimiser autant que possible le cycle de vie des biens : 1/ Réduction du volume de déchets générés via une révision des processus industriels ; 2/ Réutilisation ; 3/ Recyclage ; 4/ Récupération de la chaleur induite par l'incinération ; 5/ Élimination appropriée (voir ci-dessous).



Source : Présentation "Concept of a Sound Material-Cycle Society", MOE

Les objectifs de recyclage et de réduction de déchets guident de plus en plus de politiques locales. Le village de Kamikatsu a par exemple atteint un taux de recyclage des déchets de 80 % en imposant des consignes de tri strictes, en mettant en place des systèmes de troc, des opérations de sensibilisation, des ateliers d'upcycling, etc. Les retombées écologiques, mais aussi économiques et sociales observées, sont très positives.

[Japon : Kamikatsu, ville pionnière du zéro déchet \(linfodurable.fr\).](http://linfodurable.fr)

- Encourager la vente en vrac, le commerce local,
- Encourager les échanges (troc),
- Opérations de sensibilisation, système d'accréditation pour identifier certains commerces respectueux des normes environnementales,
- **Faire évoluer les méthodes de production...**

« Avec la pression sociale, de plus en plus de structures politiques et d'entreprises devraient rejoindre ce mouvement. Surtout si elles prennent conscience des opportunités que peut leur apporter un **système d'économie circulaire global** ; c'est ce qui sera la clé du changement » affirme Akira Sakano.

Un changement indispensable car il y a urgence : selon le rapport "What a waste 2.0" de la Banque Mondiale (téléchargeable [ici](#)), la population mondiale générera environ **3,4 milliards de tonnes de déchets par an en 2050** (contre 2 milliards actuellement).

#### 4.1.2.Exemple français

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759>

<https://www.vie-publique.fr/loi/268681-loi-lutte-contre-le-gaspillage-et-economie-circulaire>

La loi relative à l'économie circulaire et à la lutte contre le gaspillage entend accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la charte de l'environnement de 2004.

- En 2021, interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide, de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises, etc. ;
- En 2022, interdiction des emballages en plastique pour les fruits et légumes de moins de 1,5 kg, obligation d'avoir des fontaines à eau dans les établissements recevant du public, etc. ;
- En 2023, interdiction de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place, etc.

Voici les autres solutions préconisées dans ce texte de loi :

- **En développant par exemple la consigne.** La **consigne pour recyclage des bouteilles plastiques** pourra être mise en place si les collectivités locales ne parviennent pas améliorer la collecte de ces bouteilles d'ici fin 2022.
- L'information des consommateurs sur **les caractéristiques environnementales des produits** proposés à la vente (incorporation de matière recyclée, durabilité...) est harmonisée à compter de 2022.
- Sur amendement des députés, un dispositif d'**affichage environnemental ou social volontaire** est institué au profit de toutes les entreprises de biens ou de services.
- Les fournisseurs d'accès à internet et les opérateurs mobiles doivent, pour leur part, informer leurs clients de leurs émissions de gaz à effet de serre liées à leurs consommations internet et mobile.

- **Agir contre l'obsolescence programmée**, certains équipements électriques et électroniques (comme les machines à laver ou les aspirateurs) doivent comporter, à partir de 2021, un **indice de réparabilité** (une note sur 10). Un **indice de durabilité** (fiabilité, robustesse du produit...) sera également mis en place en 2024.
- **La destruction** (incinération et mise en décharge) **des invendus non alimentaires neufs**, comme les vêtements, les chaussures, les produits de beauté, les livres ou l'électroménager, **est interdite par principe**. Les entreprises doivent, sauf exceptions, donner ou recycler leurs produits au plus tard fin 2021 ou fin 2023 selon les secteurs.
- **La vente en vrac est encouragée**, sur amendements des parlementaires
- **Les administrations sont soumises à de nouvelles obligations "vertes"**, comme l'inclusion dans les achats publics à partir de 2021 de clauses relatives à l'économie circulaire.
- Le **principe du pollueur-payeur**, qui rend responsable le fabricant ou le distributeur d'un produit du financement de sa fin de vie, est renforcé. Il s'agit de la **responsabilité élargie des producteurs (REP)** encourageant l'écoconception pour que leurs produits soient plus recyclables. Le périmètre de la REP est étendu **de la fin de vie à la conception du produit**.
- Pour améliorer la gestion des déchets du bâtiment et éviter les dépôts sauvages, une reprise gratuite de certains déchets préalablement triés (ferraille, gravats, bois...) devient possible en déchetteries.

#### 4.1.3.Exemple canadien

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2019-05-12/la-nouvelle-ecosse-championne-du-recyclage>

En Nouvelle-Écosse, l'enfouissement des matières organiques est interdit depuis 1998, si bien que 95 % des ménages de la province ont accès à une collecte des matières compostables, y compris dans les immeubles à logements multiples, s'enorgueillit Robert Kenney. À cela s'ajoutent des frais d'enfouissement particulièrement élevés, qui oscillent entre 65 \$ et 75 \$ pour la plupart des dépotoirs néo-écossais ; au Québec, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a dit à La Presse (en date du 12 mai 2019) ignorer les frais d'enfouissement des matières résiduelles sur son territoire.

Mais l'une des clés du succès du système néo-écossais, c'est la vaste consigne sur les contenants de boissons, l'une des plus importantes au pays.

**La consigne crée de l'emploi, contribue à l'économie et s'autofinance en Nouvelle-Écosse et elle est plus performante qu'au Québec.**

L'organisme à but non lucratif Divert Nova Scotia, qui en est responsable, de même que de la gestion des pneus usagés, a généré en 2018 des revenus de 57 millions de dollars, dont 77 % provenant des dépôts sur les contenants consignés. Car en Nouvelle-Écosse, seulement la moitié du montant de la consigne est remis aux consommateurs qui rapportent leurs contenants ; 10 cents sur une consigne de 20 cents, par exemple. L'autre moitié sert à financer le système.

« C'est essentiellement un système utilisateur-payeur », résume le président-directeur général de l'organisme, Jeff MacCallum, dans un entretien avec La Presse. « On ne reçoit aucun financement gouvernemental. » Inversement, Divert Nova Scotia finance en partie la collecte sélective des matières recyclables ; elle a versé 8,6 millions de dollars l'an dernier, ce qui réduit d'autant la facture des municipalités.

La consigne génère 898 emplois en Nouvelle-Écosse, ce qui représentait 31,4 millions en salaires et avantages sociaux l'an dernier (2018), et a permis d'épargner 5,5 millions en frais de collecte et 2,2 millions en coûts d'enfouissement, affirme l'organisme.

Les consommateurs doivent rapporter leurs contenants consignés dans l'un des 75 Enviro-Depot de la province qui, eux, sont des entreprises privées. La Presse en a visité un, près de Halifax.

Taux de récupération des contenants consignés :

Type	Québec	Nouvelle-Ecosse
Verre	72%	87%
Aluminium	70%	91%
Plastique	70%	76%
Carton	Aucun	60%
Tetra Pak	Aucun	49%
Acier	Aucun	37%

Sources : Recyc-Québec (2008-2015) et Divert Nova Scotia (2018)

## 4.2. Recommandations

### 4.2.1. Changer la définition de résidu ultime

Inspiré de Zero Waste Academy (Japon) - <https://zwa.jp/en/>

Take a moment and ask yourself "What is waste?"  
something useless, unnecessary...etc.

But the question is who decides what waste is?

It's YOU, ME - each of us decides what waste is?

So if we are the ones defining what is waste, WE are also the ones who can CHANGE it.  
While something may be waste for you, it may be not for others.

The Zero Waste Academy provides services to change:

- the perspectives & actions of people;
- ownership and usage of things; and
- social systems,

TO TURN WASTE INTO VALUABLES.

**Proposition d'une nouvelle définition :** Un résidu ultime est un résidu non recyclable, non compostable, non réutilisable et non réparable. Ce résidu est réellement en fin de vie et sans débouchés possibles.

#### 4.2.2.S'aligner sur les initiatives en cours

En amélioration continue, on définit l'excellence d'une solution de la façon suivante :

$$\textit{Excellence} = \underset{\text{(d'une solution)}}{\textit{Qualité}} \times \underset{\text{(de la solution par les parties prenantes)}}{\textit{Acceptabilité}}$$

Une solution alignée avec la Politique québécoise de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) et la vision du gouvernement a donc plus de chance d'être adoptée à grande échelle. Il y a plusieurs initiatives en cours avec lesquelles il est judicieux de s'aligner, comme celles, par exemple, concernant la consigne ou le bannissement des matières organiques à l'élimination :

[Québec va de l'avant avec l'élargissement de la consigne: Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://quebec.ca)

[Bannissement des matières organiques de l'élimination d'ici 2020 : où en sommes-nous ? \(usherbrooke.ca\) -](http://usherbrooke.ca)

Extrait du résumé de l'Essai de maîtrise, écrit par Ariane Cyr en 2018 :

- Au Québec, le bannissement des matières organiques à l'élimination, objectif principal de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, doit être atteint d'ici 2020. À ce jour, le nombre de municipalités qui participe à la collecte des matières organiques putrescibles est faible. Cette information est d'autant plus valable pour le secteur des industries, des commerces et des institutions. Ce faisant, le taux de recyclage de la matière organique, au Québec, est loin de l'objectif quantitatif secondaire de la Politique fixé, en 2015, à 60 %.
- Pour atteindre l'objectif de bannissement des matières organiques exposées dans le Plan d'action 2011-2015 de la Politique, la participation de tous les acteurs est obligatoire.

#### 4.2.3.Actions à privilégier

La crédibilité de plusieurs des recommandations qui vont suivre réside dans le fait qu'elles ont déjà été éprouvées, non pas par le Japon, ni par la France mais par une autre province canadienne, la Nouvelle-Écosse. Elles seront donc plus faciles à mettre en place car la culture et les contraintes sont beaucoup plus comparables à celles du Québec.

Voici donc les actions à privilégier en 3 volets :

##### 4.2.3.1. Pour réduire la présence des matières recyclables envoyées à l'élimination

- Combiner la consigne au développement de systèmes de contenants à remplissage multiples pour favoriser le réemploi :
  - Élargir la consigne pour inclure les bouteilles de bière et de boissons gazeuses, mais aussi celles qui contiennent du vin, de l'eau ou du jus, et ce, qu'elles soient en plastique, en aluminium ou en verre. Cela inclut les Tetra Pak et les contenants de carton.
  - Élargir la consigne aux autres contenants-bouteilles en plastique même si ce n'est pas pour des produits alimentaires : liquide lave-glace, produits nettoyants, hygiène personnelle...
  - Favoriser la mise en place de stations de remplissage et le vrac.
  - Détaxer les produits vendus en vrac. Cela permettrait de réduire la consommation des contenants, de les réutiliser et réduirait la production de ces mêmes contenants.
- Comme dans l'exemple de la Nouvelle-Écosse, le système de consigne va pouvoir créer de l'emploi, contribuer à l'économie et s'autofinancer.
- Obliger les entreprises responsables des CRD à passer systématiquement par un centre de tri.

#### 4.2.3.2. Pour réduire la présence des matières organiques envoyées à l'élimination

- Interdire l'enfouissement des matières organiques, les villes devront donner accès à une méthode de collecte des matières compostables : soit avec une collecte faite par la ville, soit avec un centre où les personnes peuvent déposer leurs résidus organiques. Le résultat du compostage pourra ensuite être redistribué pour fertiliser les terres agricoles et/ou les jardins des citoyens.
- Obliger l'utilisation de sacs transparents pour les déchets et le recyclage : comme en Nouvelle-Écosse, s'il y a des matières mal triées, les déchets ne sont pas ramassés et cela encourage la population à faire le bon tri.

#### 4.2.3.3. Pour ne pas avoir à créer du neuf et favoriser le réemploi

- Ne pas taxer les produits reconditionnés,
- Ne pas taxer la location court terme d'objets (d'outils, par exemple) pour favoriser l'économie de partage,
- Instaurer une 'maison du Troc' : les personnes apportent ce qu'elles n'utilisent plus et qui est encore utilisable; ces objets sont ensuite offerts à tous. On mesure le poids entrant et le poids sortant pour documenter l'utilisation de la maison du Troc.
- Offrir aux entreprises une subvention pour l'implémentation d'un **système d'économie circulaire global**

#### 4.2.4. Exemplarité du gouvernement

Les institutions gouvernementales devront montrer l'exemple :

- Par la mise en place de la consigne sur les contenants vendus par la SAQ,
- Par l'inclusion lors des achats, de clauses relatives à l'économie circulaire et à l'écoconception,
- Par l'implantation d'une station de tri dans toutes les institutions,
- En offrant une station de récupération des résidus organiques dans toutes les cafétérias (incluant les écoles et bureaux gouvernementaux) ...

Cela enverra un message clair de l'importance des actions à prendre, comme pour la COVID-19 lorsque nous voyons les ministres porter le masque et se faire vacciner.

## 5. Contrôler



*« You can't manage without measuring, and what is measured gets done. Measurement is the antidote to ambiguity; it forces you to impose clarity on vague concepts and to take action. »*

*Anders Wester, Vice President Tetra Pak Group*

Il est important, une fois les recommandations mises en place, de se doter d'une méthode de suivi des dépenses pour ce qu'on jette (enfouissement et incinération) afin de pouvoir mesurer le déplacement de ces coûts vers des initiatives de réduction à la source. Le changement a un coût et il faut investir; et en investissant au début de la chaîne, il est certain que cela coûtera moins cher globalement.

Il ne faudrait pas non plus mesurer seulement les coûts monétaires des solutions mises en place. Car chaque solution va permettre de réduire l'impact du problème actuel de l'enfouissement et incinération, en termes de :

- Respect de l'environnement
- La santé et,
- La qualité de vie de la population.

La résistance au changement, phénomène naturel et humain, va se produire dans notre cas et elle ne doit pas être minimisée. Se doter d'une équipe avec une expertise en gestion de projet, capable de gérer le changement et la transition est donc crucial pour la réussite de ces recommandations.



From: <https://www.torbenrick.eu/blog/change-management/change-management-comic-strips/>

## 6. Conclusion

La mise en place de ces recommandations permettra de résoudre le problème posé par le gouvernement, à savoir combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins. En effet, toutes les propositions énoncées visent à réduire les besoins d'élimination des déchets en attaquant le problème à la source, soit la génération des déchets.

Cette approche comporte une vision long terme et sur laquelle on peut bâtir des changements positifs pour la population, tant au niveau de la santé, que de l'économie.

La mise en place de ces solutions doit se faire **rapidement**, avec une forte implication gouvernementale à soutenir le changement afin d'éviter d'avoir à augmenter la capacité des centres d'élimination. La volonté de vouloir résoudre le problème doit être le moteur de nos décisions, pour nous, nos enfants et les générations à venir.

Tout comme nous l'avons fait pour le COVID-19, nous sommes capables de changer vite et pour le mieux!